



La dimension culturelle du projet d'établissement DAAC mode d'emploi 2013-2014

Les mentions signalées en bleu et en italique dans ce document permettent d'accéder directement aux pages DAAC du site académique liées aux différents dossiers évoqués. Nous vous conseillons de télécharger régulièrement ce document en ligne pour la mise à jour des liens intégrés.



La DAAC : un réseau au service des établissements

La délégation académique à l'éducation artistique et culturelle est votre premier interlocuteur en matière d'éducation artistique et d'action culturelle en partenariat et demeure à votre entière disposition pour vous accompagner dans toutes les phases d'élaboration et de suivi de vos projets, notamment pour : la conception du volet culturel d'établissement et des actions en partenariat (tant au niveau pédagogique qu'artistique et culturel), l'expertise portant sur les divers partenariats engagés, les modalités de saisie des contenus des différents dossiers, les potentiels de formation, la valorisation de vos actions au niveau académique...

Une des missions prioritaires de la DAAC est de tisser des liens entre l'ensemble des acteurs liés à l'éducation artistique et culturelle et de favoriser leur mise en synergie. La DAAC mobilise pour cela une équipe :

10 responsables académiques de domaines culturels	*voir l'organigramme*
1 conseiller technique EAC départemental missionné auprès de chaque DASEN	*voir l'organigramme*
45 services éducatifs missionnés par la DAAC auprès de structures culturelles, scientifiques, parc régionaux et nationaux…	*Liste des services éducatifs DAAC*
Des médiateurs culturels missionnés par la DRAC au sein de structures culturelles	*Liste des médiations culturelles DRAC*

Contact DAAC : daac@ac-aix-marseille.fr – tel sec 04 42 95 29 44

1. Les dernières orientations inter ministérielles – le parcours EAC de l'élève

La *circulaire inter ministérielle parue au BO n°19 du 9 mai 2013* précise les dernières orientations en matière de parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève.

« Au cours de sa scolarité, chaque jeune suit des enseignements qui constituent l'un des fondements d'une éducation artistique et culturelle ; ce fondement est souvent complété par des actions éducatives et s'enrichit d'expériences personnelles ou collectives, à l'école et en dehors de l'école. Cette éducation artistique et culturelle est encore trop inégale d'un jeune à l'autre, pour des raisons diverses (socioculturelles, géographiques, etc.) et en fonction des écoles ou établissements fréquentés.
La mise en place du parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de viser un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture, dans le respect de la liberté et des initiatives de l'ensemble des acteurs concernés.
Le parcours d'éducation artistique et culturelle a donc pour objectif de mettre en cohérence enseignements et actions éducatives, de les relier aux expériences personnelles, de les enrichir et de les diversifier. La mise en place du parcours doit à la fois formaliser et mettre en valeur les actions menées, en leur donnant une continuité.
Il doit permettre au jeune, par l'expérience sensible des pratiques, par la rencontre des œuvres et des artistes, par les investigations, de fonder une culture artistique personnelle, de s'initier aux différents langages de l'art et de diversifier et développer ses moyens d'expression.
Le parcours d'éducation artistique et culturelle conjugue l'ensemble des connaissances acquises, des pratiques expérimentées et des rencontres organisées dans les domaines des arts et de la culture, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extra scolaire.

Ce parcours contribue pleinement à la réussite et à l'épanouissement de chaque jeune par la découverte de l'expérience esthétique et du plaisir qu'elle procure, par l'appropriation de savoirs, de compétences, de valeurs, et par le développement de sa créativité. Il concourt aussi à tisser un lien social fondé sur une culture commune.
Sa mise en œuvre résulte de la ***concertation entre les différents acteurs d'un territoire*** *afin de construire une offre éducative cohérente à destination des jeunes, qui aille au-delà de la simple juxtaposition d'actions, dans tous les domaines des arts et de la culture. Le présent texte vise à en définir l'organisation, le pilotage et le suivi en s'appuyant sur les enseignements et sur les dispositifs nationaux ou territoriaux… »*

La stratégie mise en œuvre dans le cadre de la politique culturelle académique depuis dix ans, caractérisée en particulier par *une démarche volontariste de mutualisation et de contractualisation* entre les différents acteurs de l'éducation artistique et culturelle, a permis de développer de nombreux outils qui représentent aujourd'hui des ressources majeures dans la mise en place des dernières orientations inter ministérielles.

Dans ce cadre, la capacité des établissements à définir une *politique culturelle d'établissement* construite sur la base d'une réflexion collective et en liaison inter degrés, particulièrement encouragée et soutenue par la DAAC ces six dernières années, représente aujourd'hui un enjeu significatif.

2. L'enjeu de construction collective et territoriale du projet culturel d'établissement

2.1 Dimension artistique et culturelle du projet d'école et d'établissement : une définition et construction qui doit encore évoluer

Le projet culturel d'école et d'établissement est obligatoire depuis 2007. La stratégie à mettre en œuvre s'appuie sur un ensemble de *textes de référence* qu'il convient de s'approprier en les plaçant en complémentarité et perspective.

La capacité de la communauté éducative à construire la dimension culturelle du projet d'établissement sur la base d'une véritable réflexion collective demeure un enjeu majeur pour que la stratégie culturelle de l'établissement prenne tout son sens, implique le plus grand grand nombre d'élèves dans des démarches qualitatives et intègre la dimension de territorialité. Elle conditionne :	transversalité, interdisciplinarité et mise en cohérence de l'ensemble des dispositifs culturels disponibles articulés aux enseignements
	l'appropriation des liens entre pratiques artistiques et culturelles d'excellence, démarche qualitative de projet, compétences fondamentales sollicitées chez les élèves et procédures d'évaluation correspondantes en regard du socle commun de connaissances et de compétences et des axes prioritaires de l'établissement
	la construction de projets fédérateurs culturels de territoire intégrant la liaison 1er et 2d degré
	la mise en place d'un parcours EAC de l'élève réfléchi et organisé au sein de chaque établissement ainsi que de la maternelle au lycée, adapté localement aux besoins spécifiques de chaque territoire

2.2 L'enseignement de l'histoire des arts généralisé et obligatoire à l'école, au collège et au lycée : un appui significatif pour engager une réflexion collective, inter degrés et territoriale

L'enseignement obligatoire de l'histoire des arts demeure un défi et un outil majeur relativement à la mise en œuvre de la réflexion collective à impulser en matière culturelle dans l'établissement et sur un territoire de la maternelle au lycée. La capacité de l'équipe pédagogique à problématiser cet enseignement, à s'approprier et articuler entre eux les outils disponibles au sein de la politique académique permet notamment d'inscrire l'enseignement HDA dans sa nécessaire ouverture partenariale, offrant ainsi aux élèves la possibilité de contact direct avec l'œuvre, la création artistique et les références culturelles.
Ces différents points font l'objet d'un accompagnement particulier dans le cadre de la formation académique.

2.3 S'approprier la politique académique de conventionnement

La politique culturelle académique s'appuie sur le renforcement des relations entre l'académie et ses différents partenaires institutionnels, en travaillant à la mise en cohérence et en synergie des actions et ressources disponibles. Ceci s'exprime en particulier par une forte dynamique de contractualisation engagée depuis dix ans, en particulier avec la DRAC et les collectivités territoriales. La lecture concertée avec ces différents partenaires de la dimension culturelle du projet d'établissement prenant en compte cohérence et ancrage territorial revêt une importance primordiale.

Il est donc particulièrement important que la communauté éducative s'approprie ces outils de conventionnement et s'appuie sur les ressources qui y sont développées, notamment par :	La participation aux groupes de travail liés à la mise en œuvre de ces conventions, mis en place pour assurer un suivi quotidien et de proximité.
	L'articulation entre les productions de ces groupes et le travail de bassin.

L'ensemble des conventions en cours est à cet effet toujours consultable sur les pages DAAC du site académique.

3. Des outils pour favoriser cette mise en œuvre

3.1 Le Papet - premier outil de dialogue entre votre établissement et la délégation académique à l'éducation artistique et culturelle (DAAC)

Par l'intermédiaire de la DAAC, s'exercent l'expertise conjointe et l'accompagnement de vos actions avec l'ensemble des partenaires associés à leur mise en œuvre. Certains de nos principaux partenaires ont un accès direct à la visualisation du papet, facilitant ainsi ce travail concerté. Il est donc primordial que votre saisie des dossiers y soit la plus complète possible, tant au niveau des contenus pédagogiques, culturels et artistiques que budgétaires.

Indépendamment de la saisie dans le papet et afin de vous accompagner au mieux dans ce travail d'élaboration et de mener à bien l'expertise conjointe effectuée avec l'ensemble de nos partenaires et les corps d'inspection, nous vous demandons :	D'adresser à la DAAC (daac@ac-aix-marseille.fr) avant le 20 septembre 2013 une fiche synthétique présentant la cohérence globale du volet culturel de votre établissement dans toutes ses composantes et l'état en cours de la réflexion collective engagée pour sa construction Cette synthèse doit vous permettre d'apporter la plus grande lisibilité dans la présentation des axes majeurs retenus, d'en expliciter les choix stratégiques et de valoriser la mise en cohérence entre les enseignements et les différentes actions envisagées.
Pour les projets en partenariat culturel que l'établissement souhaite impulser et qui nécessitent une demande de cofinancement à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), vous veillerez à prendre en compte :	Compte tenu des dernières consignes EAC inter ministérielles, le soutien de la DRAC renforcera dorénavant son soutien aux actions garantissant un rayonnement sur un large public scolaire, notamment dans le cadre de projets culturels en partenariat impliquant des classes entières ou de projets fédérateurs de territoire inter établissements et/ou inter cycles.
	L'établissement doit saisir les éléments de dossier dans le papet autant que possible avant le 30 juin et impérativement avant le 20 septembre 13. Le respect de ce calendrier, contraint par le planning budgétaire spécifique de la DRAC, est en effet indispensable à la mise en œuvre de l'expertise conjointe conduite en amont, préludant l'accompagnement potentiel et optimal des actions ainsi que les prises de décision budgétaires.
	La structure culturelle partenaire adresse de son côté à la DRAC sa demande de subvention globale intégrant ce projet en apportant toutes les précisions nécessaires conformément aux consignes indiquées par la DRAC.
Pour les projets liés aux dispositifs spécifiques proposés par les collectivités territoriales partenaires :	Votre attention est attirée sur les récentes modifications de calendriers, désormais rapprochés la plupart du temps des calendriers académiques.

3.2 Un plan transversal de formation conjointe éducation-culture

L'ensemble des formations proposées dans le cadre du PAF DAAC implique :	– le partenariat culturel – l'association systématique des dispositifs académiques en partenariat avec une formation (en public désigné) – l'intégration de la dimension d'histoire des arts et des liens avec le socle commun de connaissances et de compétences – une offre de formation en direction des enseignants des 1er et 2d degré rassemblés autour d'une même problématique
Plusieurs niveaux d'accompagnement du volet culturel du projet d'établissement sont disponibles :	Formation collective d'établissement centré sur le volet culturel du projet d'établissement et son inscription territoriale
	Formation de bassin autour d'une problématique partagée (par exemple l'accompagnement de la mise en œuvre de l'enseignement généralisé de l'HDA)
	Formations spécifiques, par exemple : pour les référents culture en lycée, un travail sectorisé et inter culturel des services éducatifs…
	Groupes de travail académiques liés par exemple à la mise en œuvre de l'enseignement d'HDA, de la construction de projets de territoires, de construction de ressources liée au partenariat engagé avec de nouvelles structures culturelles, du suivi d'application des conventions culturelles académiques en cours…
	Formations inter catégorielles de proximité sur territoires ciblés, rassemblant tous les acteurs de l'EAC (enseignants 1er et 2d degrés, conseillers pédagogiques, inspections 1er et 2d degré, directions d'établissements, représentants de structures culturelles et des collectivités, représentants DAAC et DRAC…), notamment dans le cadre de : – séminaires d'accompagnement d'histoire des arts – rencontres éducation/culture
L'organisation du plan académique de formation culturelle sur la base des thématiques fédératrices académiques transversales représente un outil de cohérence supplémentaire pour les établissements.	

3.3 Les thématiques académiques fédératrices 2011-2014

La DAAC propose depuis 2006 aux établissements des thématiques visant à :	soutenir la réflexion collective des équipes pédagogiques
	faciliter la définition de problématiques partagées favorisant l'articulation entre démarches de projets et enseignements, notamment dans le cadre de l'approche transversale de l'histoire des arts
	renforcer les liens inter degrés sur un territoire
Les thématiques 2011-2014 :	*Mon école, mon quartier, ma ville (ou mon village)* *Mémoires et devenir* *Échanges méditerranéens* *Arts, techniques et expression* *Culture scientifique et transversalité* *Des sexes ou des genres*
Ces thématiques fédératrices permettent également :	d'anticiper au niveau académique sur de grands dossiers, par exemple les thèmes portés dans le cadre de l'évènement *Marseille Provence 2013 capitale européenne de la culture*. Elles facilitent ainsi le croisement de projets existants, avec l'ensemble des nouvelles propositions déclinées au sein de la politique culturelle académique.
Elles font par ailleurs l'objet de travaux académiques en concertation avec les nombreux partenaires institutionnels et artistiques qui apportent des outils de cohérence complémentaires ; quelques exemples :	
La proposition depuis la rentrée 2011 d'un thème fédérateur départemental dans les Alpes de Haute Provence « *Colporteurs d'(H)histoires* » , inscrit sur trois ans	

L'élargissement au niveau académique d'un travail spécifique autour de la problématique d' « enjeu social, culturel, économique de l'architecture » croisé avec les thématiques académiques en appui sur divers outils :	
des dispositifs culturels académiques	« *Parcours Archi-Med* » « *Vive mon collège : une architecture à vivre* » « *Archicollège – Hautes Alpes* » « *de l'identité à l'habitat* » dans les Alpes de Hautes Provence
des projets fédérateurs de territoire	« *périphéries urbaines* » rassemblant écoliers et collégiens de réseau ECLAIR, des lycéens et étudiants de BTS en arts appliqués de Marseille Nord
des formations	« séminaire d'accompagnement d'histoire des arts en 2014 sur le thème *Arts, techniques et expression* » en appui sur *le MuCEM*, la *Villa Méditerranée*, le nouveau *FRAC*…
Un investissement particulier dans la problématique « mémoire et citoyenneté » :	
croisée avec les thématiques de « mémoires et devenir » et « mon école, mon quartier, ma ville » permettant de renforcer l'articulation entre enseignements et démarches de projets culturels ; par exemple :	en appui sur les outils développés dans le cadre du partenariat culturel avec diverses structures, notamment le *MuCEM*, la *Villa Méditerranée,* le *site mémorial du Camp des Milles…* Approche culturelle et interdisciplinaire des dossiers liés au centenaire de la guerre 14-18 et au 70ème anniversaire de la seconde guerre mondiale
Un renforcement de l'accompagnement de la *culture scientifique et technique* notamment avec la création de nouveaux dispositifs culturels.	

3.4 Des dispositifs culturels académiques en partenariat – un important potentiel à intégrer dans la réflexion globale de l'axe culturel du projet d'établissement

La DAAC développe des *dispositifs académiques transversaux en partenariat* explorant différents champs culturels, y compris la culture scientifique. Chaque établissement est libre de s'approprier et d'investir ces outils en cohérence avec ses besoins et les objectifs qu'il s'est fixés. Ces dispositifs peuvent représenter un point d'appui majeur pour aider à la construction collective de la stratégie culturelle de l'établissement et tisser des liens entre les disciplines, en cohérence avec les problématiques déterminées par l'équipe pédagogique, notamment dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts.

Le travail conduit en amont dans le cadre de la politique culturelle académique pour mobiliser les différents partenariats impliqués dans ces actions permet aux établissements de bénéficier d'une infrastructure de projet très qualitative tant sur le plan artistique et culturel que sur le plan des moyens mis à disposition.

Un cahier des charges précis est lié à chacune de ces propositions.	Il indique de manière claire les engagements de chacun, et notamment ceux de l'établissement ; si ceux-ci sont souvent d'ordre symbolique en regard des moyens dont ce dernier bénéficie, il n'en est pas moins primordial d'observer la plus grande rigueur quant au respect du cahier des charges. Chacun des dispositifs académiques en partenariat intègre dans son cahier des charges un calendrier spécifique dont je vous recommande de prendre connaissance au plus tôt.
Les différents documents de présentation de ces dispositifs sont chaque année actualisés et disponibles sur les pages DAAC du site internet académique. Vous pouvez accéder aux dossiers complets et détaillés de plusieurs manières :	accès en un clic à la liste de l'ensemble des dispositifs disponibles en page d'accueil de la DAAC accès en un clic à la liste de l'ensemble des dispositifs disponibles, dans la rubrique : BOITE A OUTILS / *dispositifs académiques en partenariat* par domaines culturels, à partir de la rubrique : DOMAINES D'ACTION ; vous retrouverez dans chaque domaine concerné une sous-rubrique *dispositifs spécifiques en partenariat*

	accès à un certain nombre d'entre eux dans la rubrique : MARSEILLE PROVENCE 2013 AU JOUR LE JOUR / dispositifs académiques en lien avec MP2013
Veiller à saisir les inscriptions aux dispositifs dans le papet conformément aux intitulés précisés dans chacun des cahiers des charges qui y sont liés.	Rappelons que la capacité de l'établissement à mettre en cohérence et en perspective ces différentes propositions fait partie des critères d'appréciation conjoints mis en œuvre dans le cadre des diverses commissions et comités de pilotage partenariaux liés à l'ensemble de ces dispositifs. Pour ces mêmes raisons, leur saisie dans l'application Papet est incontournable.
Il est primordial d'intégrer ces ressources disponibles dans la réflexion globale de construction de l'axe culturel du projet d'établissement et le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, en les articulant en cohérence avec :	les enseignements, en particulier l'enseignement généralisé et obligatoire de l'histoire des arts à l'école, au collège et au lycée
	d'autres projets culturels susceptibles d'être conduits par l'établissement
	d'autres dispositifs spécifiques proposés par les collectivités partenaires
	d'autres dispositifs ou concours culturels nationaux

3.5 Le site web académique – un outil privilégié au quotidien

De nombreuses informations sont disponibles et actualisées en permanence sur les *pages DAAC du site académique* que je vous invite à consulter très régulièrement :
www.ac-aix-marseille.fr ➔ pédagogie ➔ enseignement ➔ éducation artistique et culturelle.

Les pages DAAC du site académique sont organisées autour de 8 rubriques :	*La politique culturelle de l'académie*
	Politique culturelle d'établissement
	Marseille Provence 2013 au jour le jour
	Éducation artistique et histoire des arts
	Témoignages de projets remarquables
	Domaines d'action
	Boite à outils
	Contacts

La saga de « Marseille Provence 2013 au jour le jour » continue. La rubrique créée depuis avril 2012 s'enrichit en permanence de nouvelles propositions pour la rentrée 2013 qu'il convient de consulter très régulièrement. Par décision concertée avec l'ensemble de nos partenaires, cet affichage sur les pages de la DAAC a pour vocation de concentrer et optimiser toutes les informations et ressources utiles aux équipes pédagogiques.

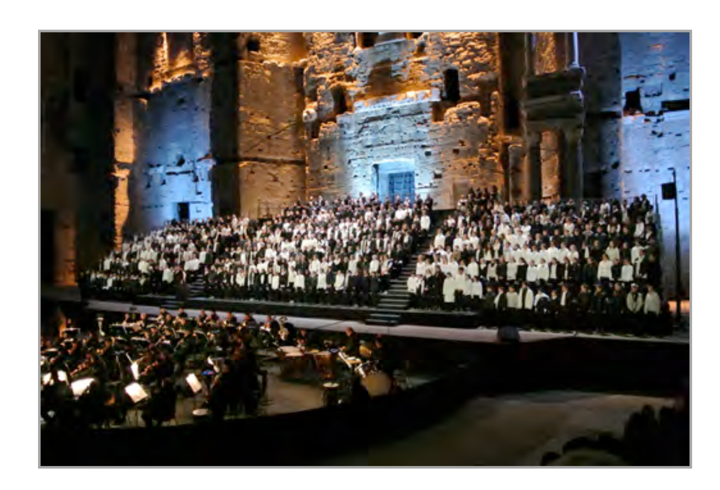
Cette rubrique comprend les 7 entrées suivantes :	*ressources documentaires*
	ressources pédagogiques
	dispositifs académiques en lien avec MP2013
	conventions culturelles académiques et territoires de MP2013
	MP2013 dans le plan académique de formation
	coup de projecteur sur des établissements et projets de territoire
	Sitographie
Pour rappel, afin de faciliter nos échanges avec MP2013, l'expertise conjointe et la valorisation des actions conduites en établissements :	ajouter dans le papet la mention « MP2013 » dans l'intitulé des actions que vous souhaitez mettre en œuvre en dehors des dispositifs académiques et qui sont directement liés à ce dossier.

La consultation régulière du site tout au long de l'année scolaire vous est vivement recommandée, car de nouveaux éléments sont à tout moment susceptibles d'être disponibles en fonction de l'évolution de la politique culturelle académique.

4. valoriser vos actions ....

Mon établissement à l'honneur : la valorisation de vos actions sur le site académique

La valorisation des actions conduites au sein des établissements demeure une préoccupation majeure de la DAAC. Je vous remercie vivement par avance de communiquer régulièrement à la DAAC les actions que vous souhaiteriez voir ainsi valorisées au niveau de cet affichage.
L'ensemble de l'équipe de la DAAC se tient naturellement à votre disposition pour vous accompagner dans ce sens.





Communication sur l'éducation artistique et l'action culturelle académique

L'ensemble des informations concernant l'éducation artistique et culturelle académique figure sur les pages DAAC du site académique :

http://www.ac-aix-marseille.fr ⟶ pédagogie ⟶ éducation artistique et culturelle

Contact à la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC)

Secrétariat DAAC tél 04 42 95 29 44 daac@ac-aix-marseille.fr

Chantal Ohanessian
Tél : 06 07 33 48 73
Mèl : chantal.ohanessian@ac-aix-marseille.fr